



AVIS

Signature et approbation traité international

**Accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre
l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le
gouvernement de l'Etat d'Israël, d'autre part, fait à Luxembourg le
10 juin 2013**

7 septembre 2015

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	14 juillet 2015
Demande traitée par	Assemblée plénière
Demande traitée le	15 juillet 2015
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	7 septembre 2015
Avis avalisé par l'Assemblée plénière le	17 septembre 2015

Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le gouvernement de l'Etat d'Israël, d'autre part, fait à Luxembourg le 10 juin 2013.

Cet Accord a pour objectif l'ouverture progressive des marchés en ce qui concerne les routes aériennes, une coopération et une harmonisation de la réglementation, la promotion de services aériens fondée sur la libre concurrence et la mise en place de concurrence équitable pour les acteurs économiques de ce secteur.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *